

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **19^e** jour du mois de **juin** de l'an **2025**, à **10h00**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Madame Martine Satre
Conseiller no 1 : Poste vacant
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présent, Monsieur Daniel René, directeur général et greffier par intérim, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

L'avis de convocation a été donné le 17 juin 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **10 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20250619-20

2 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification du titre du point 3.2 pour le suivant : Octroi de contrat - Achat de pièces - Réparation du camion #1667 (travaux publics)

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20250619-20 **2 Adoption de l'ordre du jour**

3 DOSSIER À TRAITER

20250619-21 **3.1 Octroi de contrat – Réparation de la pompe à l'eau brute**

20250619-22 **3.2 Octroi de contrat - Achat de pièces - Réparation du camion #1667 (travaux publics)**

PÉRIODE DE QUESTIONS

20250609-23 **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

3 DOSSIER À TRAITER

20250619-21

3.1 Octroi de contrat – Réparation de la pompe à l'eau brute

CONSIDÉRANT QUE la pompe à l'eau brute est un équipement essentiel au bon fonctionnement des installations de traitement et de distribution d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette pompe a subi un bris mécanique compromettant l'efficacité et la sécurité de l'approvisionnement en eau brute et qu'elle doit être réparée rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué une demande de prix pour la réparation de ladite pompe;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal est nécessaire pour autoriser la dépense relative à cet octroi de contrat;

***Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Ville de Danville octroie le contrat, de réparation de la pompe à l'eau brute et de son moteur, à l'entreprise Les Pompes Garant au montant total de **23 943,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

<i>Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.</i> <i>Nathalie Patenaude, trésorière</i>

20250619-22

3.2 Octroi de contrat - Achat de pièces - Réparation du camion #1667 (travaux publics)

CONSIDÉRANT QUE le camion #1667 utilisé par le service des travaux publics a récemment été mis hors service en raison d'un bris mécanique majeur;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est utilisé pour la réalisation des opérations de voirie, telles que l'entretien, le déneigement et les travaux ponctuels;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal est nécessaire pour autoriser la dépense relative à cet octroi de contrat;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Ville de Danville accepte la soumission de Camions Globocam Estrie inc. pour l'ensemble des pièces nécessaires à la réparation du camion # 1667 par notre mécanicien, au montant de **21 838,75\$** plus les taxes applicables;

QUE ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

20250619-23

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Lefebvre

QUE la présente séance soit levée à 10h10.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Daniel René
Directeur général et greffier par
intérim

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse